



# NOUVEAU dans la région



Une formation en alternance(2) et à moindre coût.(7)

Un recrutement très avantageux pour l'entreprise.(3)

Un contrat aidé par l'état, subventionné par la Région et qui bénéficie d'un crédit d'impôt.(4)



Un contrat prêt à être signé dès le début des congés d'été.(5)

Un recrutement d'agents qualifiés et prêts à l'emploi(1)

Un moyen de former nos futurs chefs d'équipe avec un diplôme de niveau Bac (6)

Cette formule est vraiment adaptée à tous les types d'entreprises et a déjà séduit des entreprises comme Auchan, des associations, des mairies pour la Police municipale, ...

## **L'APPRENTISSAGE A CHANGE, C'EST LE MOMENT D'Y PENSER**

### **Nos points forts :**

- ✓ **Des formateurs hautement qualifiés** dans tous les domaines de la sécurité privée (incendie, malveillance, télésurveillance, secourisme).
- ✓ L'apprentissage dans **un réseau de 16 U.F.A.** pour un meilleur accompagnement des apprentis et des entreprises.
- ✓ **Une U.F.A. à taille humaine (12 places)** pour mieux encadrer les apprentis grâce à des interlocuteurs bien identifiés.
- ✓ **Des bus en début et fin de semaine** pour assurer le transport hebdomadaire jusqu'à l'U.F.A.
- ✓ **Un internat à disposition** des apprentis pour faciliter leur hébergement.

- 1) **Pour un recrutement efficace** : Pour s'inscrire en BP ATPS, les candidats doivent être titulaires du CAP APS, ils sont donc **autonomes sur leur poste de travail**.

Les 3 types de titres justifiant l'Aptitude Professionnelle Préalable à l'Emploi (Source UNAFOS).

L'ESSENTIEL À RETENIR  
SUR LA JUSTIFICATION  
D'APTITUDE PRÉALABLE ...

<b>1/ Une certification professionnelle enregistrée au RNCP :</b> - CAP APS de l'Education Nationale - Agent de prévention et de sureté du ministère du travail - Titres déposés par un organisme de formation à l'exemple des titres RNCP de niveau V
<b>2/ Un certificat de qualification professionnelle (CQP APS),</b> agréé par le Ministre de l'Intérieur
<b>3/ Un titre reconnu par un état membre de l'Union européenne.</b>

- 2) **Pour un recrutement souple** : Un apprenti en BP ATPS, c'est un agent **autonome** présent à 70%.

En moyenne, l'apprenti est présent : **3 semaines en Entreprise pour 1 semaine au CFA**. Un calendrier de formation vous est remis au début du contrat.

- 3) **Pour un recrutement économique** : Un apprenti en BP ATPS, c'est un agent **payé** en moyenne à 50%.

(Source Ministère du travail).

**TABLEAU DES POURCENTAGES**

Tranche d'âge	1ère année	2ème année
moins de 18 ans	25 %	37 %
18-20 ans	41 %	49 %
21 ans et plus	53 %	61 %

**TABLEAU DES SALAIRES MENSUELS BRUTS\* EN EUROS**

Formule de calcul : 8,71€ (SMIC horaire) x 35 x 52 / 12 x pourcentage du barème « Minimum »

Tranche d'âge	1ère année	2ème année
moins de 18 ans	330,25 €	488,78 €
18-20 ans	541,62 €	647,30 €
21 ans et plus	700,14 €	805,82 €

\* le salaire des apprentis est exonéré des charges sociales salariales, donc **le salaire net est égal au salaire brut**. Toutefois, les conventions collectives ou accords d'entreprise peuvent prévoir des prestations complémentaires non imposées par la loi, dans ce cas il est possible que des cotisations complémentaires soient déduites du salaire net.

- 4) **Pour le recrutement d'un jeune en contrat aidé** : La Région octroie une **prime annuelle d'assiduité de 1500 €** par année de formation, et des primes bonus spécifiques de 200 €. Le gouvernement accorde un crédit d'impôt annuel de 1600 € pour l'embauche d'un apprenti (Plus d'informations sur [www.nordpasdecalais.fr/apprentissage](http://www.nordpasdecalais.fr/apprentissage)).

- 5) **Un recrutement pendant la période des vacances de mon personnel** : Les candidats au BP ATPS peuvent signer leur contrat d'apprentissage **dès le 1<sup>er</sup> Juillet** alors que les cours ne commencent qu'à la fin du mois de Septembre.

- 6) **Pour une bonne formation de mon personnel** : Former mes futurs chefs d'équipes grâce au Brevet Professionnel qui est un **diplôme de niveau IV** comme le baccalauréat.

928 HEURES DE FORMATION  
REPARTIES SUR LES 2 ANNEES

De l'enseignement **général** et de l'enseignement **professionnel** (le cadre juridique, l'environnement professionnel, les principes généraux de la médiation et de la communication professionnelle, les spécificités des sites commerciaux, hospitaliers, tertiaires et industriels, la gestion des équipes, le secourisme en équipe, le SSIAP 2).

- 7) **Pour une formation à moindre coût** : Le coût de formation des apprentis est couvert par la taxe d'apprentissage ; C'est donc **gratuit pour toutes les entreprises du secteur privé**. Pour le secteur public, une convention financière doit être établie avec le CFA.

*L'apprentissage dans les métiers de la sécurité,  
c'est possible et ça marche !*

Renseignements : Lycée professionnel Ste Marie, 42 rue du St Esprit 62 310 Fruges

☎ : 03.21.04.32.32 ou 06.45.37.44.06

Email : [direction.fruges@orange.fr](mailto:direction.fruges@orange.fr)

site : [www.cspfsaintbertulphe.com](http://www.cspfsaintbertulphe.com)

N° vert Région Nord Pas de calais : 0.800.00.59.62